

Compléments alimentaires: rapprochement des législations des États membres

2000/0080(COD) - 30/05/2001

La présidence du Conseil a conclu que ses propositions de compromis en vue d'une position commune sur la directive concernant les compléments alimentaires n'avaient pas obtenu un appui suffisant. Le Conseil reviendra donc sur cette question lors d'une de ses prochaines sessions.